068-226800019-20100924-0000006151-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 28/09/2010

Réception par le Prefet : 28/09/2010

Publication: 01/10/2010

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2010-11-5-3

Séance du vendredi 24 septembre 2010



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

CONTRAT D'AGGLOMERATION 2004-2006 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR LEVEE DE DECHEANCE TRIENNALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2005/I-11/06 du Conseil Général du 10 décembre 2004 relative à l'approbation du contrat d'agglomération de Colmar 2004-2006 et la participation financière du Département à des projets inscrits dans ce contrat,
- VU la délibération n° 2007/I-11è/05 du 14 décembre 2006, relative à la création d'un dispositif d'accompagnement des deux agglomérations haut-rhinoises pour les années 2007 et 2008 et à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif des aides aux agglomérations colmarienne et mulhousienne.
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, pour le soutien à la création d'un Observatoire de la Nature, de limiter la participation départementale à hauteur de 61,46 % de la subvention initialement votée en conformité avec le règlement financier et l'envoi de factures du mois de novembre 2009, de lever la déchéance triennale et de verser pour solde un montant de 82 920 €.

Décide de procéder au paiement pour solde de la subvention attribuée au projet de création d'une Zone d'Activités aux Erlen en versant un reliquat de 24 508 € et de lever en conséquence la déchéance triennale.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions